**Projet de loi 5242**

**portant création d’un Comité permanent du travail et de l’emploi**

**et d’une instance de conciliation individuelle et portant**

**ajout d’un titre V au Livre VI du Code du travail**

Le projet de loi a pour objet de créer, dans le cadre de la réforme de l’Inspection du Travail et Mines, et entre autres sur proposition du Bureau International du Travail (BIT) :

1. un organisme tripartite présidé par le Ministre du Travail et de l’Emploi: le Comité permanent du Travail et de l’Emploi (CPTE), chargé d’examiner régulièrement la situation en matière d’emploi et de chômage ainsi que les conditions de travail, de sécurité et de santé des travailleurs ; et,

2. une instance de médiation préjuridictionnelle du travail au sein du CPTE, compétente pour tout litige individuel relevant du droit du travail ou de la sécurité et de la santé des travailleurs.